

Les autorisations de prélèvement

Ce mode de paiement est apprécié par les sociétés de vente à distance, notamment celles qui proposent un abonnement à des collections d'objets ou d'ouvrages. Du reste, certaines d'entre elles proposent un cadeau pour inciter à choisir ce mode de paiement. Le paiement mensuel est ainsi simplifié puisque le compte du client est automatiquement débité.

En cas de désaccord sur un prélèvement préalablement autorisé, le client dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date de débit, pour le contester et exiger le remboursement.

Si l'autorisation de prélèvement a été inscrite sans son accord, le client peut contester les sommes débitées dans un délai de 13 mois à compter de la date de l'opération.

Le consommateur a tout intérêt à faire opposition aux prochains prélèvements. Mais, curieusement, c'est à lui de communiquer à sa banque le numéro identifiant du créancier (ICS) pour que sa demande soit traitée !

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE!

RÉGLEZ PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾ OU MANDAT DE PRÉLÈVEMENT⁽¹⁾

1	AVANTAGE PAIEMENT	⇒	Vous n'êtes prélevé sur votre compte que 14 jours après l'envoi du colis.
2	AVANTAGE SÉCURITÉ	⇒	Vous pouvez suspendre vos envois à tout moment et le mandat de prélèvement s'annulera. Pas de risque de perte de chèque, procédure par carte bancaire sécurisée.
3	AVANTAGE COLLECTION	⇒	Vous êtes le premier servi. Vous ne manquerez aucun envoi.
4	AVANTAGE CADEAU	⇒	Ce casque audio vous est OFFERT gratuitement pour vous remercier de votre confiance.

VOTRE CADEAU⁽²⁾

Le casque audio sans fil



Écoutez votre musique partout !

Ce casque audio sans fil vous laisse libre de vos mouvements pour profiter facilement de toutes vos musiques, y compris la radio !

Simple et pratique à utiliser, ses écouteurs habillés de mousse et sa hauteur ajustable vous garantissent une ergonomie exemplaire.

Fonctions FM/MP3/TV. Socle transmetteur avec câble RCA. Prise jack fournie. Alimentation : 4 piles AAA (non fournies). Micro intégré pour PC ou mobile.

9700001 (1) Offre valable uniquement pour les collections à envoi mensuel.

(2) En cas de rupture de stock, un cadeau de valeur équivalente vous sera envoyé.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
 BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
 (contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
 SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)